



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

18 DEC 2022

Arrêté N° 22-750 BAC₇
portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de Sombacour (Doubs)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

FRANC ROBINÉ

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 mars 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de SOMBACOUR (Doubs), œuvre du sculpteur Jules Guillin (1875- ?), présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son insertion originale dans un programme plus vaste de mont-calvaire où se confronte martyr chrétien et martyr national, et de son caractère représentatif d'une production locale,

arrête :

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de SOMBACOUR (Doubs), en totalité, situé au 2 Grande Rue à SOMBACOUR (Doubs), sur la parcelle numéro 101, figurant au cadastre section AB de la commune de SOMBACOUR (Doubs), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de SOMBACOUR (Doubs), collectivité territoriale ayant son siège social à la Mairie - 1 Grande Rue - 25520 SOMBACOUR (Doubs), et identifiée au répertoire sous le numéro SIREN 212 505 499, par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **19 DEC. 2022**

Le préfet



Franck ROBINE

19 DEC. 2022

Plan annexé à l'arrêté n° 22-750 BAG en date du 19 DEC. 2022 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de SOMBACOUR (Doubs)



Inscription en totalité du monument aux morts de SOMBACOUR (Doubs)

Le Préfet

Franck ROBINE

